

Département (92) Hauts-de-Seine

Nom du réseau : THD Seine

LEROY Dominique – email : dleroy@cg92.fr – site internet : www.cg92.fr

Date de mise à jour de la fiche : 27/10/09

Orientations générales du réseau		Etat d'avancement		
Collecte		Marché attribué		
Zone Blanche		Planification	Lancement du Projet	
Montée en débit			24/03/06	
Entreprises	X		Appel d'offre	
FTTH global	X		01/03/06	
FTTH partiel		Attribution	21/12/07	
Ets Publics	X	Mise en exploitation	01/12/15	
Points hauts		Observations	Il s'agit d'un réseau passif et neutre, dont la couverture doit atteindre 100 % du territoire en 6 ans, soit 830 000 prises raccordables.	
FTTN				

Montage juridique		
Type (Régie déléguée, SEM, DSP Affermage, DSP Concessive, etc.)	DSP concessive	25 Ans
Observations		

Exploitants	
Société Ad Hoc Locale	Sequalum
Attributaire du marché	Numéricable – SASU
Société mère de la société Ad'Hoc	Numéricable – SASU

Ampleur du projet			
Type de subvention	Périmètre	départemental	
	Population touchée	1 600 000 habitants	
	Linéaire du réseau	2 500 kms	
	Investissement global	422,00 M€	
	Part d'investissement public	59,00 M€	14 %
Observations	Le versement de la subvention est étalé sur 6 ans afin de compenser de manière exclusive et justifiée les surcoûts résiduels d'investissements liés aux sujétions de service public (desserte des zones non rentables et péréquation tarifaire). Il est assorti d'une clause d'ajustement (réinvestissement ou remboursement de la subvention) en cas de résultat d'exploitation supérieur au prévisionnel.		

Points de raccordements		Services proposés	
NRA	0	Loc fourreaux	
Zones d'activités	0	Loc FON	X
Établissements publics de santé	0	Bande passante	
Ets. publics de recherche, éducation	0	Lignes blanches	
Autres Ets. publics	2500	Hébergement	X
Observations	L'infrastructure de desserte en fibre optique adresse le résidentiel (pavillonnaire y compris), les entreprises (95 100 sites d'entreprises) et les sites publics, sur tout le territoire départemental.		

Clients du réseau		
Nb opérateurs nationaux	0	
Nb opérateurs locaux	0	
Nb utilisateurs indépendants	0	
Observations	Le délégataire est opérateur d'opérateur de fibres noires. Il n'adresse pas le marché de détail.	

Remarques générales
La décision favorable de la commission européenne sur le versement de la subvention publique est intervenue le 30 septembre 2009, au regard de la conformité du projet aux critères s'appliquant à un SIEG.

